

REÇU EN PREFECTURE
le 28/11/2025
Application agréée E-legalife.com
99_AR-084-288400039-20251128-A25_139-AR

28 NOV. 2025

Mis en ligne le

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

2025-156

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Avignon, le 28/11/2025

Tel. 04.32.44.89.30

N° 25/139

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif classe exceptionnelle session 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatif,

Vu le décret n° 2020-301 du 23 mars 2020 modifié fixant les règles d'organisation générale et les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle,

Vu l'arrêté du Président n° 25-013 du 7 février 2025 portant ouverture par le Centre de Gestion de Vaucluse, pour le compte de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, d'un examen professionnel d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle session 2025,

Vu l'arrêté du Président n° 25/093 du 8 juillet 2025 portant composition du jury et fixant les modalités d'organisation des épreuves d'un examen professionnel d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle session 2025,

Vu l'arrêté du Président n° 25/108 du 25 août 2025 portant liste des candidats autorisés à participer à l'examen professionnel d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif classe exceptionnelle session 2025,

Vu l'arrêté du Président n° 25/138 du 21 novembre 2025 portant désignation d'examinateur associé au jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle pour le déroulement des épreuves orales d'admission Session 2025,

ARRETE

Article 1 : La liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif classe exceptionnelle session 2025 est établie par ordre alphabétique, comme suit :

28 NOV. 2025

Mis en ligne le

Nom	Prénom
AGOSTINI	Vanessa
AMBROSIONI	Annaelle
AZULAY	Caroline
BEKHEIRA	Fatima
BELLON	Claire
BRACH-PAPA	Océane Marie
CUCHET	Justine
GUICHARD	Mickaël
JAOUL	Lisa
MARQUIS	Coralie
MONIZ NZAU	Lucile Mélanie Preben
NAZIR	Narimane
PORTIER	Pierre
SARDA	Charlotte
SPARACINO	Giulia
VERNET	Mina-Elsa
VIDAL	Vanessa Audrey Virginie
VOLPARO	Lauréline

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

